

ment étrange, c'est que, cela étant, cette église ait duré à peine cent ans, puisqu'elle fut démolie vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (1). Peut-être ses dimensions étaient-elles trop restreintes, et la situation qu'elle occupait, avec son cimetière sur un terrain resserré, en rendait-elle l'accès trop incommode. Une autre bizarrerie est que aucun auteur n'a déterminé l'emplacement de l'église qui succéda à celle-ci ; on le chercherait vainement sur les plans, même sur celui de Mornant, sans qu'il soit possible de trouver la cause de ce silence. M. Reynard, à qui l'on doit un *Plan de Lyon religieux* (2), n'avait pu l'indiquer non plus, mais depuis il l'a découvert, d'après les indications d'une vieille dame qui y avait fait sa première communion, avant la Révolution, et me l'a gracieusement signalé. Cette église provisoire occupait le n<sup>o</sup> 8 de la rue de l'Hospice des vieillards (3) et fait actuellement partie de cet hospice. Il est possible que

(1) L'ordonnance de Camille de Neuville évaluant à 300 pas la distance qui séparait alors la Madeleine de Notre-Dame-de-Grâce, il en résulte que l'ancienne église paroissiale était déjà démolie en 1678, car il y a 550 mètres, soit environ 600 pas, à vol d'oiseau, de la place du Marché à la Madeleine.

(2) Lyon, Charasse, 1860. Une feuille in-plano avec texte en marge.

(3) L'ordonnance de Camille de Neuville fixe à 300 pas la distance qui séparait cette église de celle de la Madeleine. Si cette évaluation n'est pas diminuée à dessein, il faudrait admettre que le service paroissial se fit d'abord à Saint-Lazare, dont la distance (250 mètres) correspond à peu près à celle qu'indique l'ordonnance de l'archevêque. Mais, cet emplacement se trouvant trop éloigné du centre de la paroisse, l'église paroissiale fut reportée au lieu que m'a signalé M. Reynard. A l'appui de son renseignement, je dois citer le plan de 1770. Il indique, tout près de l'église des religieux Picpus, et orientée du nord au sud, parallèlement à la rue, une église qui ne peut être que l'église provisoire.